

(*King's College*), largement doté par la couronne d'Angleterre à mêmes les terres du Canada. Depuis plusieurs années, les diverses sectes revendiquaient leur part dans le revenu de ces terres. Elles prétendaient que la Couronne en avait fait don pour l'avantage et l'éducation de tous ses sujets, et que, par conséquent, toutes les dénominations religieuses devaient y participer indistinctement. L'église Anglicane prétendant que cette dotation n'avait été faite qu'en sa faveur, et que c'était pour cette raison qu'elle en avait joui seule jusqu'alors, repoussait de toutes ses forces les prétentions des autres sectes.

Les bills de M. Draper avaient pour but de régler cette difficulté. Ils étaient favorables aux dissidents, et tendaient à les faire tous participer au gâteau, sur un pied d'égalité avec les anglicans. L'expédient qu'il avait adopté pour en arriver là, c'était de reconstituer le collège Royal en université pour le Haut-Canada. Les membres anglicans s'opposaient énergiquement à ces mesures. Mais plusieurs dépêches du ministre des colonies avaient fait connaître le regret que Sa Majesté éprouvait de voir la constitution du collège Royal donner aussi peu de satisfaction à la Province. La législature du Haut-Canada avait même passé, en 1837, un acte pour reconstituer ce collège ; mais il n'avait pas reçu la sanction royale. M. Draper, en présentant ces bills, donnait à entendre qu'ils seraient réservés à la sanction de Sa Majesté, qui — il pourrait se faire — ne leur donnerait pas son approbation.

M. J.-H. Cameron, alors avocat à Toronto, comparut comme avocat du collège Royal, et plaida durant trois heures à la barre de la Chambre. L'année précédente, M. Draper avait comparu comme avocat contre un bill présenté par M. Baldwin, qui contenait à peu près les mêmes dispositions que celui qu'il présentait lui-même cette année.

Ces bills causèrent beaucoup d'émoi dans le camp ministériel, et faillirent amener une crise.

M. W.-B. Robinson, qui avait été nommé inspecteur général, à la fin de décembre, envoya sa démission, et allégua, dans l'Assemblée législative, qu'en acceptant cette charge, il avait compris qu'aucun projet de loi de la nature des bills présentés par M. Draper, ne serait présenté par l'administration actuelle. Malgré cela, M. Draper persista, et déclara ouvertement que, lui